N'achetez pas de couvertures de voyage sans avoir visité la fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, à Lille qui est la maison la mieux assortie de la région.
Serviettes et cartons pour écoliers. Grand choix de valises pour militaires. 29275—41083

Chaussures Economie par l'équilité. — Cordonnerie de luxe Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

WATTRELOS

Les manifestations patriotiques du jour de la Toussaint. — Voici le texte du discours prononcé mardi, au cimetière, sur la tombe des soldats morts pour la Patrie, par M. Pierre Dhaliwin, président d'honneur des Combattants de 1870-71 :

» Messieurs,

» C'est un devoir pour nous de venir en ce jour apporter un éclatant et durable souvenir à la mémoire des enfants de Wattrelos tombés au service de la France et pour la gloire de la Patrie.

» Ceux qui sont morts au champ d'honneur et dont les noms sont gravés en lettres d'or sur ce monument, ont droit à notre reconnaissance, car en expirant sous les plis du drapeau, ils ont ajouté un fleuron à la couronne de gloire de la France.

» Aussi devant ce monument, faible hommage rendu à leur courage et à leur dévouement, nous venons leur rappeler que nous nous souvenons.

» Oui, Messieurs, nous nous souvenons des douloureux événements de 1870-1871, mais la France est un peuple capable de tous les sacrifices, aussi elle marche la tête au ciel, fière et confiante vers l'avenir.

» Maintenant, Messieurs, je m'acquitte d'un devoir, en disant un respectueux et cordial merci à tous les représentants des sociétés patriotiques de Wattrelos et à tous ceux qui, par leur présence rehaussent l'éclat de cette cérémonie, rappelant ainsi la fraternité qui règne entre tous ceux qui se dévouent pour notre nation.

» Aussi, tous ceux qui travaillent à élever, à fortifier la patrie ont droit à la reconnaissance de tous les vrais Français.

» Vaillants défenseurs de la patrie, qui dormez du repos éternel, recevez nos adieux, au nom de la France et de la République. »

M. Carrette, président de la société de gymnastique *La Patriote*, s'est exprimé en ces termes :

» Messieurs,

» A cette époque de l'année où la nature présente un caractère de tristesse et de deuil, une pensée de recueillement nous porte à faire un retour en arrière, à nous rappeler les êtres chers que nous avons perdus ou les événements douloureux qui ont marqué notre existence nationale.

» C'est pourquoi nous venons aujourd'hui, devant ce monument, déposer une couronne à la mémoire des enfants de Wattrelos, morts pour la patrie en 1870.

» Vingt-huit ans déjà sont passés depuis cette année terrible où nos vaillants soldats succombant sous le nombre, sont tombés sur le champ de bataille en défendant leur pays. Mais nous n'avons rien oublié, et chaque année nous viendrons auprès de ce monument nous inspirer des exemples de courage et de dévouement qu'ils nous ont donnés. Nous viendrons nous fortifier dans cette pensée du devoir à accomplir, du sacrifice à faire pour rendre à la patrie sa grandeur et sa force.

» Enfants de Wattrelos, martyrs de la Patrie vaincue et humiliée, reposez en paix. Nous saurons, au jour de la revanche prochaine, faire notre devoir nous nous pénétrerons de votre exemple pour vous prendre en la force que la force nous a prise.

» Nous travaillons maintenant à acquérir toutes les qualités physiques qui font le soldat vaillant et fier. Nous ne cesserons de le faire jusqu'au moment où nous vous aurons vengés, et, tous les ans, pour ne rien oublier des malheurs, pour fortifier notre foi en des jours meilleurs, nous reviendrons remplir auprès de vous ce pieux devoir de souvenir et de reconnaissance. Nous entendons cette voix de la Patrie et de la République qui nous crie de tout rendre son intégrité territoriale et de fortifier les libertés si chèrement acquises il y a cent ans. Nous ne séparerons pas l'une de l'autre, parce que nous savons que le bonheur de la nation est intimement attaché à cette République pour laquelle sont morts nos grands aïeux.

» Nous vous promettons solennellement, devant ce monument, élevé par notre piété filiale et destiné à nous rappeler sans cesse notre devoir, de travailler sans relâche à cette tâche pour laquelle nous sommes prêts aussi à faire le sacrifice de notre vie.

» Soldats de 1870, enfants de Wattrelos, l'armée est aujourd'hui le peuple, la nation toute entière. Elle ne se laissera pas détourner de la voie, dans les heures de troubles pour remplir ce que lui commande le devoir envers la Patrie et la République, si l'une ou l'autre étaient menacées; comme vous encore, nous serons prêts à donner notre vie pour la défense du droit, de la justice et de la vérité.

» Enfants de Wattrelos, si le danger menaçait notre cher pays, si l'on voulait ravir nos libertés, nous reviendrons au pieds de ce monument pour nous inspirer de votre grand exemple.

» Jusqu'en ces jours, morts héroïques, saintes victimes du devoir, nous veillons ! »

Le jour des morts. — De nombreuses visites ont été faites aux tombes des deux cimetières de la rue du Bureau et de la rue de Leers durant les journées de mardi et de mercredi.

Cette fête si touchante empreinte d'une poésie triste et douce, a été célébrée pieusement par la population de Wattrelos, qui possède au plus profond du cœur le culte sacré du souvenir.

Les tombes, depuis les riches monuments de pierre jusqu'à la pauvre petite croix de bois, étaient, pour la plupart, ornées de chrysanthèmes, la fleur automnale, dernier adieu des beaux jours qui fuient aux approches de l'hiver.

La journée de mardi était délicieuse, et le soleil, encore chaud, dorait de ses rayons le tapis des feuilles mortes jonchant les allées du vieux cimetière. Mais hier, la température s'était abaissée sensiblement, et les cimetières furent moins visités. On sait d'ailleurs que le jour de Morts, au contraire de l'usage qui règne dans certaines régions, les usines fonctionnent comme de coutume, et la population ouvrière de nos contrées doit profiter du jour de la Toussaint pour aller porter sur la tombe des chers disparus des fleurs, des prières et des larmes.

La gare de Wattrelos. — Les travaux n'ont pas permis d'inaugurer la ligne comme on l'espérait, dès les premiers jours de novembre. Ses disques ne sont pas encore placés, et le personnel n'est pas installé.

Il serait téméraire de donner dès à présent une date, mais l'état des travaux ne paraît pas permettre la mise en exploitation avant une quinzaine de jours.

La ligue démocratique chrétienne du Nord organise pour le dimanche 6 novembre, à cinq heures précises, une conférence qui aura lieu dans une salle de l'estaminet du Creumier, tenu par M. Lagache-Dujardin.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing, au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

La revision de la loi sur les patentes et l'Union commerciale de Tourcoing. — Nous trouvons dans le dernier bulletin de l'Union commerciale de Tourcoing la lettre suivante qui a été adressée aux sénateurs du Nord, au sujet de la revision de la loi sur les patentes :

« Monsieur le Sénateur,

» Permettez-nous de vous rappeler notre lettre du 25 mars dernier, sollicitant, au nom de l'*Union Commerciale de Tourcoing*, c'est-à-dire au nom des commerçants du détail de notre ville, votre bienveillant appui pour obtenir quelques-unes de ces modifications tant désirées, aux lois de patentes, parmi lesquelles l'amendement de M. Berry.

» La haute assemblée dont vous faites partie, décida alors, dans sa séance du 1er avril, la disjonction et l'ajournement de l'examen de cet amendement Berry, relatif à la revision de la loi sur les patentes, votée le 10 mars par la chambre des députés à la majorité de 72 voix.

» Devant la discussion probablement prochaine de cette grave et importante question, nous osons espérer, Monsieur le Sénateur, que convaincu de la nécessité de protéger le petit et moyen commerce contre la concurrence favorisée : 1° des grands magasins d'accaparement; 2° des débalteurs et marchands ambulants; 3° des économats de chemins de fer et patronaux.

» Vous voudrez user de votre influence, de tout votre pouvoir pour obtenir la ratification de ce vote, qui n'est en somme qu'un acheminement vers l'application saine des idées de justice et d'égalité dans la répartition des impôts.

» Comptant en cette circonstance sur votre précieux concours, recevez, Monsieur le Sénateur, avec l'expression de notre gratitude, l'assurance de notre parfaite considération. » L'E.P.C. »

L'Union Commerciale a reçu la réponse suivante :

« Paris, 27 octobre 1898.

» J'ai l'honneur de faire savoir à Monsieur le Président de l'Union Commerciale de Tourcoing que j'ai reçu sa lettre et que je suis tout dévoué aux intérêts dont il veut bien m'entretenir.

» Votre très humble serviteur, » DE MARCÈRE. »

Réunion du Conseil municipal. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui jeudi que le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons publié l'ordre du jour dans un précédent numéro.

La manifestation au cimetière. — Dans le compte-rendu que nous avons donné mercredi de cette manifestation nous avons omis, bien involontairement de parler de la couronne offerte par M. le Président de la Société des Anciens Sous-Officiers.

Nous nous empressons de réparer cette omission.

Paroisse Notre-Dame. — Vendredi prochain 4 novembre, ter vendredi du mois, au salut de huit heures, à Notre-Dame, Monseigneur Hozier, protonotaire apostolique et directeur-général de l'Œuvre de l'Adoption, donnera l'instruction.

L'Union photographique. — La première séance de la saison d'hiver aura lieu le jeudi 3 courant, à 8 heures 1/2 du soir.

Elle promet d'être des plus intéressantes. Ordre du jour : Correspondance; membres nouveaux; présentation des envois de maisons correspondantes; causerie sur les objectifs par M. G. B...; présentation de la jumelle Bellieni; résultats des travaux de la commission d'essais.

La commission invite instamment les sociétaires à ne pas manquer à cette réunion.

Les accidents de travail. — Un gilt-boxeur, François Mesdagh, âgé de dix-huit ans, demeurant à Mouscron, rue du Moulin, travaillant chez M. Vanzeveren, teinturier, rue de la Belle-Vue, a en l'index droit pris dans un gilt-box et mutilé.

M. le docteur Bourgois, qui a donné ses soins au blessé, a déclaré que celui-ci subirait une incapacité de travail de plusieurs semaines.

— Un chauffeur de la fabrique Ch. Tiberghien et fils, rue de Lille, s'est fait une forte contusion au tibia en déchargeant du charbon.

Le blessé, Henri Lava, âgé de 38 ans, demeurant rue de Tournai, a été soigné par M. le docteur Vanneufville. Il subira une incapacité de travail de dix jours.

Un malade admis à l'Hôtel-Dieu. — Un terrassier, M. Edouard Labbe, âgé de 40 ans, demeurant à la Croix-Rouge, rue Wicklin, a été admis à l'Hôtel-Dieu sur l'ordre de M. Spetteux, commissaire de police.

Cet homme était entré dans un estaminet de la rue du Haze et s'était fait servir à boire.

Quelques instants plus tard la cabaretière constatait que son client était malade et semblait beaucoup souffrir.

La voiture d'ambulance fut demandée par ordre de M. le commissaire de police qui avait été avisé du fait, et M. Labbe fut conduit à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour vagabondage. — La gendarmerie a mis mercredi en état d'arrestation, un terrassier Louis De Graef, âgé de 37 ans, né à Werchter (Belgique) et Pierre Borckmans, âgé de 46 ans, journalier, né à Couquelard (Belgique). Tous deux étaient en vagabondage.

A la frontière. — Mercredi après-midi, les gendarmes de Mouscron, ont remis entre les mains des gendarmes français un extrade, Georges Tiochon, âgé de vingt-quatre ans, tailleur, né et demeurant à Lille, inculpé d'abus de confiance au préjudice de son patron, M. Dubois, tailleur à Lille, et réclamé par le parquet de cette ville.

Nous avons parlé de son arrestation à Menin il y a environ cinq semaines. L'inculpé sera conduit aujourd'hui à Lille pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Une arrestation pour outrages et rébellion. — La police de notre ville a mis en état d'arrestation un terrassier, Henri Desrocour, âgé de 30 ans, demeurant à Tourcoing, inculpé d'outrages et rébellion aux agents. Aujourd'hui jeudi il sera transféré à Lille.

A l'occasion des fêtes, grand choix de cadeaux : fantaisie, maroquinerie fine, albums, sacs de dames, un grand assortiment ; articles de Saxe et du Japon, *provenance garantie*, vases, coffrets, objets de luxe et de prix, etc., etc. Prix à portée de toutes les bourses : à l'*Imprimerie du Brouttleux*, Jules Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques, Tourcoing. Des primes seront offertes aux acheteurs. 42098

Mouvaux. — *La fièvre aphteuse.* — Le maire de Mouvaux a fait placarder un avis informant les intéressés qu'en vertu d'un arrêté préfectoral la circulation des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine est interdite sur le territoire de Mouvaux.

Bousbecque. — *Un accident de voiture.* — Mercredi matin, vers dix heures, une calandre lourdement chargée, appartenant à M. Wilkin, de Lille, passait au gravier de Wervicq.

Le cheval, effrayé par le passage du tramway, fit un écart, la voiture versa dans le ruisseau et le conducteur vint qu'un jeune homme qui l'accompagnait, furent projetés sur la chaussée. Heureusement, ils ne furent blessés ni l'un ni l'autre; quant à la voiture, elle fut replacée sur la route, après une demi-heure de travail.

Roncq. — *Un accident de bicyclette.* — Mercredi, vers cinq heures de l'après-midi, un vélocipédiste venant d'Halluin, passait au Faubourg, à une allure très vive. Près du château de M. Lagache, il renversa un petit garçon de six ans, Achille Decoster, demeurant rue Sebastopol, à Halluin.

Le vélocipédiste passa sur le corps du petit garçon, et fit une chute mais il renfourcha sa machine et disparut sans donner son nom. Le petit Decoster a reçu aux jambes quelques contusions heureusement sans gravité.

Communications

La commission de la fanfare « Trompettes Réunies » prie les membres de la société de venir le vendredi 4 courant, au siège de la société, rue du Moulin-Fagot, 108. Répétition générale des nouveaux morceaux.

LILLE

La question des eaux à La Madeleine. — Dans sa dernière séance le conseil municipal de La Madeleine s'est occupé de la question des eaux.

Après un examen approfondi de la question, les membres du conseil municipal de La Madeleine ont décidé de s'adresser à la maison Pagniez-Brégi, de St-André. Celle-ci s'engagerait à fournir 1000 mètres cubes d'eau en vingt quatre heures si l'on voulait.

Le conseil a décidé d'installer le forage à Berkem, et le réservoir aux environs du monastère Saint-Maur.

Succès de la Faculté catholique. — Trois étudiants de la Faculté catholique viennent de passer avec succès leurs examens de droit devant la Faculté de Paris. Ce sont : MM. Victor Rouzé, Charles Delermont, étudiant de 1re année, et M. Henri Chanleur, étudiant de 2e année.

Exposition internationale de chrysanthèmes au Palais Rameau. — La grande exposition de chrysanthèmes qui va s'ouvrir au Palais-Rameau, le 10 novembre prochain, s'annonce comme devant être merveilleuse.

Il y aura, nous dit-on, des exposants italiens, anglais, hollandais, belges et français.

De tous les points de la France, les semeurs les plus réputés, les amateurs les plus distingués, les sociétés les plus renommées, enverront au Palais-Rameau, le choix de leurs produits.

Cette exposition internationale sera, paraît-il, la plus belle exposition de chrysanthèmes qui aura eu lieu sur le continent, et elle sera visitée le premier jour, celui du *vernissage*, par toute la société élégante du département et de nombreuses illustrations horticoles françaises et étrangères.

L'inauguration officielle par les autorités civiles et militaires, députés et conseillers généraux, aura lieu à deux heures, le jeudi 10 novembre.

Le ministre de l'agriculture empêché, se fera représenter par M. Vassilière, le distingué directeur de l'agriculture, si avantageusement connu dans notre région.

Nous reviendrons, du reste, sur cette solennité horticole internationale, qui ne se renouvellera comme les grandes floraisons gantoises que tous les cinq ans.

L'affaire Valin. — M. le docteur Dutilleul, qui avait été commis par le parquet pour examiner l'état mental de Valin, l'auteur de l'attentat contre le capitaine Delable, vient de déposer son rapport ; il conclut à une responsabilité limitée. Valin sera jugé aux assises prochaines.

Le cantonier Legrand noyé à Saint-Amand. — Nous avons dit qu'un chapeau ressemblant à celui du malheureux cantonier du 43e avait été vu lundi, nageant sur la Scarpe, entre Saint-Amand et Raismes, et que des recherches allaient être faites dans la rivière.

Ces recherches ont amené, le jour de la Toussaint, dans l'après-midi, la découverte de cadavre de M. Legrand. Un de ses amis, M. Delcourt, cafetier, place du Théâtre, qui s'y était rendu, a annoncé la triste nouvelle à sa femme, par télégramme. On a prévenu avec précautions Mme Legrand, dont chacun comprendra la désolation.

Des démarches nécessaires sont faites pour que le corps du cantonier soit conduit à son village natal, à Dennebreucq (P.-de-C.)

Un vol singulier à Saint-Maurice. — Il y a quelques jours, un ouvrier, M. Maillard, demeurant rue de la Louvière, quittait Lille pour se rendre à Bruxelles.

Pendant son absence sa servante, la femme Puttaert, resta pour garder la maison. Lundi après-midi elle alla trouver un serrurier et le pria de venir ouvrir son coffre-fort, disant qu'elle avait perdu la clef et qu'elle avait immédiatement besoin d'argent. Le serrurier la suivit rue de la Louvière, força le coffre-fort et se retira croyant avoir honnêtement travaillé pour la propriétaire.

Vers dix heures du soir, la servante allait chercher une voiture de place et l'amenait rue de la Louvière, 104, où il y avait à charger une malle, disait-elle, pour la conduire à la gare, car elle partait en voyage.

Détail tout à fait risible : la malle était lourde et le vieux cocher n'arrivait pas à la mettre sur la voiture. Deux agents, qui passaient, se sont offerts à l'aider ; ils ne savaient pas qu'ils se rendaient ainsi complices involontaires d'un vol.

C'est M. Maillard qui fut surpris en rentrant chez lui, mardi soir. La voleuse avait enlevé deux obligations de 100 fr. de la ville de Bruxelles, 11,000 fr. en billets belges de 500, 100, 50 et 20 fr., une bourse contenant un louis de 100 fr. et pour 300 fr. environ de vêtements de femme.

M. Maillard a porté plainte au poste de police du 9e arrondissement et M. Chauvin, commissaire, a ouvert une enquête.

Un jeune homme qui avale une pièce de cinq francs. — Nous avons relaté en son temps l'accident survenu à ce jeune homme de Bully-Grenay, Oscar Dufour, qui, en plaisantant dans un estaminet, avait avalé par mégarde une pièce de cinq francs.

Oscar Dufour entra, le 10 octobre, à l'Hôpital de la Charité. Le 13, M. le docteur Duret procéda à l'extraction de la pièce en pratiquant la grave opération de la gastrotomie qui a parfaitement réussi.

Le jeune homme a quitté l'hôpital dimanche complètement guéri.

Marché au blé de Lille du 2 novembre. — (Cours officiels). — Les offres en blés sont assez abondantes ; les prix varient entre 17 et 17.50 maximum les 80 kilos.

En boulangerie, les farines sont tenues à 20 fr. pour les bonnes marques.

Bourse Linière de Lille du 2 novembre. — Lins de Russie. — Les transactions ont été peu importantes cette semaine; elles se sont principalement portées sur les lins rouis à terre à livrer, dont les prix sont plutôt faibles. La fermeté des lins rouis à l'eau entrave toujours les affaires.

Etoupes de peignage. — Continuation d'un bon courant d'affaires, prix sans changement.

Fils. — La situation reste la même que pendant les dernières semaines : affaires toujours calmes.

Fils de jute. — Affaires actives par continuation ; prix très fermes.

Toiles. — Tout en restant calmes, les affaires ont présenté une légère augmentation sur les semaines précédentes. Les prix n'ont pas varié.

Concerts & Spectacles

La Société des « Médaillés de l'Armée Coloniale » organise, à l'occasion du tirage de la tombola au profit de sa caisse de secours, un grand concert, qui sera donné, le dimanche 6 novembre, à six heures du soir, avec le concours de la société chorale *Les Inoffensifs*, de la *Grande Fanfare* et de plusieurs artistes distingués.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 h. 1/2 **Jeudi 3 novembre 1898** Rideau à 8 h.

GRAND SUCCÈS

CARMEN

Opéra-Comique en quatre actes. — Mus que de Bizet

Ballets dansés par Mlles Linda Pastore, Parelli, et les dames du ballet. — Grand orchestre.

Prix des places : Loges et fauteuils, 4 fr. ; Pourtour, 2 fr. 50 ; Premières galeries, 1 fr. 75 ; Deuxièmes galeries, 0 fr. 60. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jaine-Hertogh, rue de la Gare.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 2 novembre 1898.* — Présidence de M. Duhamel-Parent. **LE LITIGE A « LA PAIX. »** — Ce procès vient d'être vidé, définitivement par le Tribunal de Commerce de Roubaix du moins en ce qui le concerne et sauf appel.

Nos lecteurs se souviennent que les sieurs Remo Marissa, chef encaveur, et Jean Gallet, autographe, déclarant agir comme membres du comité de garantie et comme sociétaires de la société coopérative *La Paix*, ont actionné la dite société ou plutôt quinze personnes se disant membres du Conseil d'Administration à la société *La Paix*.

La demande tendait à ce que :

Prononcant d'abord nulles et de nul effet les assemblées générales des 3 et 17 juillet 1898 et toutes les délibérations prises au sein de ces assemblées ;

A ce que les défendeurs, sauf trois membres régulièrement nommés par des délibérations antérieures fussent déclarés étrangers au conseil d'administration de la société *La Paix*.

A ce qu'il leur fût fait défense de s'immiscer dans la gestion des affaires sociales qui seraient remises au conseil d'administration actuellement en exercice, ainsi que la caisse, la comptabilité, le matériel et tous documents de valeur de la société dans les vingt-quatre heures du jugement, à péril de 100 francs par chaque jour de retard et à charge de chacun des défendeurs pour le totalité.

A ce que le Tribunal dit qu'en tant que de besoin à la diligence du comité de garantie, une assemblée extraordinaire serait convoquée dans la quinzaine du jugement et serait appelée à délibérer sur le maintien ou le renouvellement du conseil d'administration.

A ce que, enfin, les défendeurs fussent condamnés solidairement en 2000 fr. de dommages intérêts et en tous les dépens.

A la demande ainsi formée, *La Paix* opposa une exception d'incompétence « ratione materiæ » prétendant ne pas être justiciable des tribunaux de commerce mais des tribunaux civils. Elle fit défaut sur le fond.

Par un premier jugement du 21 septembre, le tribunal se déclara compétent pour juger le litige, fit droit *par défaut* aux conclusions des demandeurs, sauf en ce qui concerne les dommages-intérêts qui furent refusés.

De plus comme les adversaires de *La Paix* avaient demandé la mise sous séquestre des livres et papiers de la société, le tribunal refusa cette mesure la déclarant inutile devant la faculté créée aux demandeurs de provoquer la nomination d'un nouveau conseil d'administration. Enfin abondant dans ce sens le jugement, déclarait sans pouvoir, le conseil d'administration en exercice et annulait le vote d'une assemblée nouvelle qui le 4 septembre avait ratifié les votes des premières incriminées des 3 et 17 juillet. Ces dernières dispositions étaient rendues contradictoirement.

La Paix a fait, paraît-il, appel de cette décision et de plus elle fit opposition, à la dernière audience, contre le premier jugement rendu par défaut.

Nous avons rendu compte de sa défense mercredi dernier.

Ce jour là de leur côté les bénéficiaires du jugement de défaut soumettaient caution pour exécuter, nonobstant l'opposition, le jugement entrepris.

Enfin, toujours à l'audience dernière, les sieurs Decuck et autres prudhomes intervenaient aux débats pour s'opposer à la déclaration de recevabilité de la demande principale.

A l'audience de ce jour le Tribunal vient de trancher toutes ces difficultés contradictoirement, mais en premier ressort.

Sur le fond. — Il déclare d'abord sans intérêt l'assemblée du 3 juillet 1898, tenue par *La Paix*. Il n'y a été prononcé aucun vote ni pris aucune décision. La question de sa nullité est donc sans intérêt.

Quant à celle du 17 juillet, elle n'a pas été provoquée par le Conseil d'administration, les convocations à y assister n'ont pas été lancées par lui. Or aux termes des statuts sociaux il seul a qualité pour en faire. L'assemblée est donc nulle, nulle élection qu'y a été faite et la demande est fondée sauf toujours en ce qui concerne les dommages-intérêts réclamés.

Quant à l'assemblée du 4 septembre qui aurait remédié à la précédente et aurait abouti au même résultat, le Tribunal décide contradictoirement, que cette dernière a été comme les autres déclarée nulle. Il n'y a pas lieu d'en faire état.

Sur l'exécution. — Vainement, déclare le Tribunal, *La Paix* sollicite qu'il soit sursis à statuer, sur cette dernière assemblée. Le jugement du 21 septembre se suffit à lui-même et le sursis d'exécution ne pourrait être accordé au bénéfice d'une seule partie contre les prétentions de l'autre, sans autre motif, et alors que la situation ne comporte pas ce répit.

Enfin le Tribunal se refuse à recevoir la caution soumise pour exécuter le jugement de défaut nonobstant l'opposition. Ce jugement n'est plus aujourd'hui par défaut puisqu'il y est substitué la présente décision.

Pour ce qui concerne l'intervention de Decuck et autres le jugement la déclare non recevable comme n'étant point basée sur les statuts.

En résumé, contradictoirement il est jugé en premier ressort, que le jugement premier rendu le 21 septembre, sortira son plein et entier effet, tant au regard de « La Paix » que des demandeurs en intervention. En conséquence

Les défendeurs déclarant représenter « La Paix » en l'instance sont déclarés ne pas faire partie du Conseil d'administration de la société *La Paix*.

Il leur est fait défense de s'immiscer dans la gestion des affaires sociales qui devront être remises au conseil d'administration en exercice ainsi que la caisse, la comptabilité, le matériel et tous documents de valeur.

En tant que de besoin à la diligence du comité de garantie, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans la quinzaine du jugement et sera appelée à délibérer sur le maintien ou le renouvellement du conseil d'administration.

La Cour d'appel est, paraît-il, saisie de cette affaire en même temps que de la question de compétence préalablement soulevée.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 2 novembre 1898.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — A PROPOS DE LA SOCIÉTÉ D'ACETYLÈNE RAOUL PICTET. — On se rappelle les débats de mercredi dernier, qui ont tenu le tribunal jusqu'à sept heures du soir, à propos de la citation en police correctionnelle adressée par M. Raoul Pictet à deux honorables personnes de Lille, M. Villette, constructeur, juge au tribunal de commerce, en sa qualité de membre du premier conseil d'administration de la société « l'Acetylène », et M. Arensma, ancien directeur commercial de ladite société, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Le jugement, rendu au début de l'audience, a complètement justifié les prévenus.

Trois chefs étaient relevés par M. Pictet ; ils ont été successivement examinés par le Tribunal qui les a reconnus non fondés.

Aussi a-t-il acquitté purement et simplement MM. Villette et Arensma.

Ces derniers avaient formé une demande reconventionnelle contre M. Raoul Pictet pour abus de citation directe ; le Tribunal y a fait droit, en constatant que M. Pictet « avait agi avec une extrême légèreté. »

En conséquence, il condamne M. Raoul Pictet à payer à M. Villette une somme de 2,000 francs, à M. Arensma, une somme de 1,000 francs à titre de dommages-intérêts.

A PROPOS DE LA BOUCHERIE COOPÉRATIVE DE WATTRELOS. — Le 1er septembre dernier, M. le juge de paix de Roubaix condamnait à 5 fr. d'amende M. Auguste Dhedenne, directeur de la Boucherie coopérative, à Wattrelos, hameau du Crétinier, pour avoir ouvert une tuerie particulière sans autorisation.

Le juge de paix avait en outre ordonné la fermeture de la tuerie dans les huit jours du jugement.

Dhedenne avait fait appel de ce jugement, mais il l'a regretté. Le Tribunal s'est contenté de donner acte à Dhedenne de son désistement et confirme le précédent jugement, et le condamne aux dépens.

UN IVROGNE. — Médard Tanchon, 29 ans, charbonnier, demeurant à Tourcoing, rue d'Anor, bousculait les passants rue du Tilleul, samedi dernier, vers cinq heures et demie du soir.

Eugène Rich voulut le faire taire; il fut frappé de nombreux coups de poing par l'ivrogne, qui le traita également de fainéant et de sale bougre.

Un mois de prison et cinq francs d'amende à Médard Tanchon.

AFFAIRES DIVERSES. — Marie Devlieger, 23 ans, soigneuse à Lys-lez-Lannoy, fraude à Touffiers, 2 mois de prison et 500 francs d'amende. — Joseph Fyrens 15 ans 1/2, teinturier, rue Bayard, à Roubaix, fraude à Wattrelos, sentier Gadenne, remis à ses parents, 500 francs d'amende. — Adèle Delabaye, 36 ans, journalière à Roubaix, mendicité à Wattrelos, 3 mois de prison.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 2 novembre 1898.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Ville de Tourcoing, rue de Roubaix, n° 100, une maison à usage de commerce, d'une contenance superficielle de 733 mètres carrés, louée aux époux Wattel-Gimmig, au loyer annuel de 1700 francs, à vendre, par suite de licitation entre majeurs et mineurs et sur baisse de mise à prix. Me Godron a été déclaré adjudicataire pour la somme de 32,700 francs ; la mise à prix était de 20,000 francs.

NORD

Valenciennes. — *Un drame dans une caserne.* — Le soldat de 2e classe Forest, de la 2e compagnie du 127e régiment d'infanterie, était resté à la caserne, après le départ de la classe, pour accomplir son temps de « rabiot ». Il lui restait 35 jours à faire.

Or, dans l'après-midi du dimanche, ayant bu plus que de coutume, il rencontra le sergent-major Vérin, qui lui fit faire demi-tour sous prétexte qu'il avait mal salué.

Aveuglé par la colère, il perdit la tête, tira sa baïonnette et en frappa son chef.

Celui-ci réussit à parer le coup et ne reçut qu'une légère balafre à la main gauche. Forest prit aussitôt la fuite.

Il a été arrêté à Blanc-Misseron, au moment où il allait franchir la frontière. Il a été mis en cellule et passera au conseil de guerre.

BELGIQUE

La fertilisation de la Campine. — Il est question de transporter des boues de ville sur les terres incultes de la Campine afin de les rendre apres à la culture. Des wagons spéciaux vont être construits pour effectuer ce transport dont le prix sera particulièrement peu élevé.

Le rendement donné par les champs déjà traités de cette sorte a été très remunérateur. C'est ainsi qu'on a trouvé à Brecht jusqu'à 83 661 kilos de betteraves dans un hectare, ce qui représente 876 fr.

Bruxelles. — LE DÉPART DE MGR JACOBS. — SON SUCCESSEUR. — Mgr Jacobs, doyen de Bruxelles, ainsi que nous l'avons annoncé, vient de demander à Malines d'être déchargé de ses fonctions, sa santé ne lui permettant plus de conserver un poste aussi fatigant.

Son Em. le cardinal, cédant aux vives instances du digne prélat, a accepté sa démission.

D'après des bruits qui circulent, le successeur de Mgr Jacobs serait M. le chanoine Van Aertselaer, directeur de l'Institut Saint-Louis, frère de Mgr Van Aertselaer, ancien supérieur des missions de Scheut, nommé tout récemment évêque de la Mongolie centrale.

— UN VOL CON IDÉRABLE DE BIJOUX. — Mlle De Coninck, qui tient un magasin de joallerie, rue Blaes, 41, rentrait chez elle vers 11 heures du soir, après avoir été passer la soirée en ville.

A peine entrée dans son magasin dont elle avait trouvé la porte entrebâillée, la négociante s'aperçut que l'étalage de sa vitrine avait été visité par des voleurs qui avaient emporté une quantité de bijoux représentant une valeur de 10.000 fr.

On soupçonne un mendiant portant le bras en écharpe et qui s'est présenté chez Mlle De Coninck dans l'après-midi pour demander l'aumône.

La police a ouvert une enquête.

Chapelle lez Herlaimont. — ENSEVELIS VIVANTS DANS UNE SABLIÈRE. — Mardi matin, quatre ouvriers charbonniers extrayaient du sable au hameau « Clairefontaine ». Vers midi, au moment où ils cessaient le travail, un formidable éboulement survint. Deux des travailleurs, Désiré Recteur et Félicien Rucloux, furent ensevelis. Les deux autres purent se garer et s'employèrent aussi vite au sauvetage. Ils parvinrent à retirer Rucloux sain et sauf, mais le malheureux Recteur ne fut retrouvé qu'une demi-heure plus tard à l'état de cadavre.

Anderœul. — INCENDIE D'UNE FERME. — Un violent incendie s'est déclaré mardi soir, vers sept heures, à Anderœul, dans la ferme dite de Gala, et occupée par M. Debouvry. Le feu a commencé par la grange, et, activé par un vent assez violent, s'est répandu en un clin d'œil sur toute la ferme qui a été réduite en cendres.

La fermière était en ce moment en train de traire les vaches ; un domestique est arrivé à temps pour la retirer de l'étable, sinon elle périssait dans les flammes.

Tous les bestiaux ont péri dans le sinistre; le mobilier a été entièrement consumé.

Les dégâts sont très importants ; une partie seulement est couverte par une assurance très minime, dit-on.

On ignore les causes de l'incendie.

Tournai. — VOL DANS UN MAGASIN. — Un marchand épicier de la rue du Chevet-St-Pierre, M. Liétart, a été, mercredi à midi, victime d'un vol dans les circonstances suivantes :

Une nièce de M. le curé de Willemeau était venue lui payer une note se montant à une trentaine de francs; elle déposa sur le comptoir un billet de banque de 50 fr. et se retira pour faire quelques courses, disant qu'elle reprendrait la monnaie à son retour.

Tandis que M. Liétart était occupé à faire un reçu, entra un individu qui commanda quelques kilos de pommes de terre, et profita d'un moment d'inattention du marchand pour enlever le billet laissé sur le comptoir.

Ce n'est que lorsque la cliente revint pour reprendre la quittance que M. Liétart s'aperçut qu'il avait été volé.

Dottignies. — UN VOL AVEC EFFRACTION. — Dans la nuit du 29 au 30 octobre, des malfaiteurs se sont introduits par une brèche pratiquée à la muraille dans le poulailler de M. François Benin, cabaretier, au hameau Quevaucamps et y ont enlevé onze poules et un coq d'une valeur de 30 francs. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Templeuve — CRÉATION D'UN BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE. — A partir du 3 novembre, un bureau télégraphique fonctionnera du départ et à l'arrivée, pour la correspondance du public, à la sous-perception des postes de Templeuve (Hameau).

Mouscron. — MALFAITEURS... TENACES. — Dans la nuit de lundi à mardi des malfaiteurs se sont introduits dans le poulailler de M. Bruno Nyffels, fermier au hameau du Château. Ils avaient déjà mis dans des sacs douze poules et un coq de combat, quand ils furent dérangés dans leur besogne par un garde-chasse qui passait. Ils prirent aussitôt la fuite.

Le garde-chasse tira plusieurs coups de revolver pour éveiller les gens de la ferme.

Le fermier se leva, et, après avoir constaté la tentative de vol et laissé près d'une haie un sac de volailles que les malfaiteurs y avaient placé, il attendit non loin de là.

Les individus revinrent vers une heure et demie, comptant s'emparer du sac, mais ils aperçurent le fermier et s'enfuirent de nouveau.

M. Vanfleteren, commissaire de police adjoint a ouvert une enquête.

— UN VOL DE BEURRE, JAMBON, ETC. — Des voleurs ont pénétré, pendant la même nuit de lundi à mardi, dans la cave de M. Pierre Desimpele, fermier, hameau du Petit-Cornil.

Ils y ont dérobé 21 kilos de beurre, du jambon, de la viande de bœuf, etc., pour une valeur totale de 80 francs.

M. Vanfleteren, commissaire de police adjoint, recherche activement les auteurs de ce vol.

IMPRIMEZVOUS-MEME convocations, tarifs, avec l'*Expéditif*. Ni lavage, ni encrage, rapidité, Economie, 12, rue Nationale, LILLE. 32425

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BÉLOT-MOREAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Fidèle BÉLOT, née Cesarine-Marie MOREAU, décédée à Roubaix le 2 novembre 1898, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 4 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Maurice, 28, à 8 heures 1/4.

Les amis et connaissances de la famille DESBAR